

Direction des Actions Culturelles
Service Actions Culturelles
JPB/JC/VC

N°332/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'association « A qui le tour » d'un contrat de cession de droit d'exploitation des spectacles des artistes RK et Djibril Cissé, le 29 octobre 2022 à la salle Jacques Brel dans le cadre de l'évènement « Cultures Urbaines ».

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre de l'évènement « Cultures Urbaines » la Ville de Gonesse souhaite proposer des spectacles en direction des gonessiens,

Considérant la volonté de la Ville de faire appel à l'association « A qui le tour » pour la représentation des spectacles du rappeur RK et du DJ Djibril Cissé, le samedi 29 octobre 2022 à la salle Jacques Brel.

Considérant la proposition de l'association « A qui le tour ».

DECIDE

- **De signer** avec l'association « A qui le Tour », sise Place de la Mairie, 95540 Ecouen, représentée par Monsieur Jérémy Félipé, en qualité de Directeur, le contrat joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 17 850 € TTC avec un acompte de 50% à la signature du contrat,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 29 septembre 2022

Le Maire



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **03 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **04 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature avec l'association « A qui le tour » d'un contrat de cession de droit d'exploitation des spectacles des artistes RK et Djibril Cissé, le 29 octobre 2022 à la salle Jacques Brel dans le cadre de l'évènement « Cultures Urbaines ».

Date de décision: 29/09/2022

Date de réception de l'accusé 03/10/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 2022DECISION332

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220929-2022DECISION332-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision 332.pdf (99_AI-095-219502770-20220929-2022DECISION332-AI-1-1_1.pdf)